

vivions en paix ; s'il s'élevait un différend entre voisins, deux experts avaient bientôt arrangé l'affaire. A présent qu'il y a des avocats, il n'y a plus moyen de s'accorder. Il faut en revenir aux experts et laisser les cours. Voyez, par exemple : le docteur LaB. avait établi une pêcherie à saumon ; pour se maintenir dans ses droits, il fut obligé de plaider avec son voisin, pendant plusieurs années. Comme la décision n'arrivait point, les plaideurs convinrent de s'en rapporter au jugement de trois arbitres. Au bout d'une heure, l'affaire était conclue à la satisfaction des deux parties. Tenez, si l'on voulait nous en croire, la cour remonterait bien vite à Québec." Cette mauvaise humeur des plaideurs tombe, non sur les particuliers, qui sont des hommes honorables, mais sur le système d'administration de la justice, propre à multiplier les frais et à retarder l'époque du jugement.

*Juillet, 21.*—Nous entrons dans la rivière de Ristigouche. A notre gauche, est une terre basse, qui appartient au Nouveau-Brunswick ; c'est la pointe à Bonami. Vis-à-vis, sur le côté du Canada, est le cap de Mégouacha. Ce nom sauvage signifie *longtemps rouge*, et désigne la couleur de la terre ; la teinte rougeâtre du sol s'étend sur une grande partie des côtes.

La pointe la plus avancée de Mégouacha porte quelques arbres, qui, de mémoire d'homme, ont toujours servi de refuge à des familles de corbeaux. Ces oiseaux, d'un noir brillant, sont beaucoup plus